

Tous nos
meilleurs vœux
pour cette
nouvelle année
2009.

Réunion Publique, lundi 02
Février, 20h00, grande salle du
nouveau bâtiment.

Deuxième réunion de participation des habitants au processus de choix sur l'intercommunalité. Point sur la situation actuelle puis recensement des besoins et des questions.

Monoxyde de carbone

Les trois quarts des personnes qui utilisent un chauffage à combustion ne sont pas conscients d'être équipés d'appareils présentant un risque d'émission de monoxyde de carbone. Trente pour cent ne font pas contrôler leur chaudière ou leur chauffe-eau alors qu'ils sont les principales sources d'accidents. Un Français sur vingt déclare avoir bouché les orifices d'aération de son domicile, alors même que la ventilation peut éviter bien des accidents. Redoublons de vigilance en cette période hivernale.

A vos agendas, ce qu'il faut retenir...

Février

Lundi 02 Février : Réunion publique à partir de 20h00, grande salle du bâtiment d'animation rural.

1er partie: Compte-rendu des visites de hameaux

2eme partie: Organisation de la participation des habitants aux choix et à la prise de décision pour la nouvelle intercommunalité.

Samedi 07 Février : Fête du boudin, organisée par le Comité des fêtes, vente sur place à partir de 10h00, repas dans la grande salle du bâtiment d'animation rural sur réservation, places limitées à 120 personnes (Menu complet 18 €, pour tout renseignements 04 76 89 43 88).

Mars

Lundi 02 Mars: Réunion du Conseil municipal pour le budget 2009.

Samedi 14 Mars: Carnaval de l'école de Venon sur le thème du recyclage à partir de 11H30. Buvette organisée par l'APE.

Dimanche 29 Mars : Marché Fermier de Venon 10-17h00 ferme de Pressembois.

Conciliateur

Gérard Langlois est le nouveau conciliateur de justice du Canton d'Eybens dont nous dépendons, pour prendre un rendez-vous, contactez la Mairie d'Eybens au 04 76 60 76 22.

Location de salle

Lors du dernier Conseil Municipal de décembre 2008, une délibération à été voté donnant droit aux habitants de la commune de louer deux des salles communales pour des manifestations privées. Elle concerne la grande salle du bâtiment d'animation rural ainsi que l'ancienne cantine. les modalités de location sont disponibles auprès des élus et lors des permanences en Mairie.

Proposition de service

Etudiant propose baby-sitting, entretien de jardin, soutien scolaire, ... Michaël Brulard
04 76 89 60 92 – 06 84 83 06 23

Bienvenue

Patrice DOLINSKY, le nouvel agent technique communal a prit ses fonction cet automne.

Vite mis dans le bain avec ces chutes de neiges précoces et importantes, nous lui souhaitons la bienvenue et vous remercions de l'accueil sympathique des Venonais.

Conseil Municipal

Prochaine réunion du conseil municipal, mercredi 04 Février, 21h00 en Mairie.

701 habitants

La dernière campagne de recensement organisée par l'INSEE (Institut National de Statistiques et d'Etudes Economiques) fait apparaître que nous avons passé le cap des 700 habitants sur la commune.

Petites annonces et expression libre dans le bulletin municipal.

Ces rubriques sont à votre disposition. Vous souhaitez passer une petite annonce dans le bulletin municipal, vente de matériel, garde d'enfant, don, échanges de services, ... ou vous souhaitez rédiger un article et le voir paraître dans Venon Info. Merci de nous faire parvenir vos écrits (une feuille standard maximum) et vos annonces (limitées à 200 caractères, coordonnées des annonceurs, pas de photo) au plus tard le jeudi 05 Février sur papier libre (boite à lettre de la Mairie) ou par mail, à m.auberge@wanadoo.fr



Un hiver, un vrai

L'hiver à été rude et il n'est pas fini, aussi quelques conseils afin de limiter les difficultés ne seront pas de trop:

Ecouter la météo la veille et éventuellement faire sonner son réveil une heure plus tôt;

Enlever la neige de sa route privée (passage de roues essentiellement) ou attendre l'arrivée du chasse neige.

Mettre un peu de sel, de l'huile de coude et de la bonne humeur

Enlever le bourrelet que le chasse neige mettra inévitablement devant chez vous et éventuellement devant chez vos voisins plus âgés.

Vétir sa voiture d'une tenue d'hiver, ne se déplacer qu'en cas de nécessité et adapter sa conduite.

Y. Pouilly (04 76 89 41 77) peut venir déneiger chez vous moyennant finance.

Soyons citoyens

Toutes personne désireuse d'entreprendre des travaux de rénovation ou d'aménagement extérieure, d'agrandissement ou pour une nouvelle construction, est tenue de déposer un dossier en Mairie qui décrit les travaux projetés. Il est impératif d'attendre la réponse conjointe de la Mairie et de la DDE ou, à défaut, la durée légale d'instruction, avant d'engager les travaux. Les dossiers peuvent être récupérés et retournés en Mairie les lundis et mardis.

Brûlage des végétaux

La préfecture, par l'arrêté 2008-11-470 réglemente le brûlage des végétaux et rappelle que celui-ci est interdit durant la période du 15 Février au 30 Avril inclus ainsi que la période s'étendant du 15 Juillet au 30 Septembre inclus. En période autorisé, il ne doit pas y avoir de gêne pour le voisinage. L'arrêté est consultable en Mairie ainsi que sur les panneaux d'informations de Venon.